

Vos délégués du personnel ont pour fonction de vous représenter au **Comité Social Economique (CSE)** du SR 49.

Leur rôle : les délégués CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les observations et demandes des salariés qui leur sont parvenues. Les délégués du personnel contribuent également à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise.

Au SR 49, vous pouvez contacter la salariée suivante, élue votre représentante titulaire depuis le 14/03/2022 :

- Léa VEJUX : leavejux972@gmail.com 06.67.33.86.70

